

PREMIERE RENCONTRE DE THEATRE AMATEUR

De BALARUC LES BAINS

« RIGOLEZ THAU ! »

Les 19, 20 et 21 avril 2024

Manifestation organisée par la Compagnie THAU'HU BOHU

REGLEMENT DU FESTIVAL 2024

OBJET DU FESTIVAL

ARTICLE - 1

Cette première rencontre de théâtre amateur de Balaruc les Bains s'adresse à toutes les formations amateurs qui s'expriment à l'aide du théâtre.

Nature des représentations : comédie comique.

ARTICLE – 2

Cette rencontre a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur.

ARTICLE – 3

Les troupes amateurs qui souhaitent participer à cette rencontre doivent obligatoirement renseigner la fiche d'inscription ci-jointe et la transmettre par mail : manihi@neuf.fr

DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

ARTICLE – 4

La rencontre aura lieu à la salle de la Maison du Peuple de Balaruc les Bains 34540 - 1 rue de Sophoras - les 19 – 20 et 21 avril 2024

Moyens techniques mis à disposition :

- Jauge : 120 personnes
- Taille du plateau : 12 m x 6.5 m – pendrillons et rideau rouge
- Moyens techniques : régie lumière comprenant 13 projecteurs – 1 vidéo projecteur - 1 écran rétractable 4x6 - 1 régie son
- Loges : pour 15 personnes avec sanitaires
- Le régisseur Thau'Hu Bohu

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE – 5

Chaque troupe, ayant joué son spectacle, bénéficiera d'un défraiement de 200 €.

ARTICLE – 6

Outre les moyens énumérés dans l'article 4, les organisateurs ne fourniront aucun décor ni accessoire. Chaque compagnie devra donc prendre ses dispositions en conséquence.

ARTICLE – 7

Les troupes s'engagent à utiliser le matériel technique mis à leur disposition uniquement sous la responsabilité du régisseur Thau'Hu Bohu.

ARTICLE – 8

Les troupes s'engagent à payer les droits d'auteur auprès de la SACD, de la SACEM ou des agents des auteurs. Elles seront remboursées sur présentation de la facture réglée.

DEROULEMENT DES REUNIONS TECHNIQUES

ARTICLE – 9

En présence du responsable de la salle, les techniciens ou régisseurs de chaque troupe doivent prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente pour les réglages lumière.

ARTICLE – 10

Le démontage des décors doit se faire après la représentation, pour permettre à la troupe suivante de s'installer.

CONDITIONS D'ACCUEIL

ARTICLE – 11

La restauration est prise en charge par la compagnie THAU'HU BOHU

CALENDRIER DU FESTIVAL

Date limite de dépôt des fiches d'inscription : **15 mars 2024**

Dates de l'évènement : les **19, 20 et 21 avril 2024**

Signature du responsable de la troupe